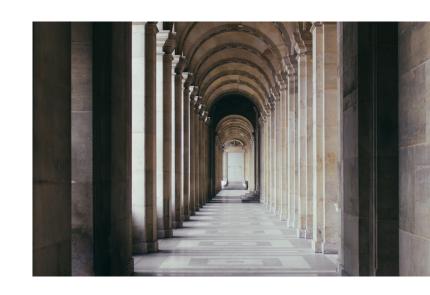




LA PART ISR DE PARTAGE MAM PATRIMOINE M



CARACTÉRISTIQUES

- Nom du fonds : MAM Patrimoine
- Structure juridique : FCP de droit français
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Valeur liquidative quotidienne
- Part M (FR0013507316) de capitalisation dont les sommes distribuables sont capitalisées
- Indice de référence composite : 15 % MSCI EMU Net Total Return et 85 % d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index
- Commission de mouvement : 0,25% TTC maximum sur transaction obligation
- Commission de souscription au fonds, commission de rachat, droit de garde : néant
- Frais de gestion de la part M : 1,50 % TTC annuels maximum dont un tiers reversé sous forme de don à la Fondation Minerve Institut de France
- Frais courants de la part M : 1,71 % TTC de l'actif net l'an*

- Frais d'entrée de la part M : néant
- Frais de sortie de la part M : néant
- Frais indirects : 0,95 % TTC de l'actif net par an maximum
- * Le chiffre communiqué est une estimation des frais de l'exercice.



OBJECTIF DE GESTION

Le fonds MAM Patrimoine a pour objectif de gestion, sur la durée de placement recommandée (3 ans), de réaliser une performance supérieure à l'indice composite 15% MSCI EMU Net Total Return et 85% d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index en mettant en oeuvre une stratégie ISR.

Le fonds n'est pas indiciel, mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme.

L'indice ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 1 et 3 ans. Il est calculé coupons réinvestis.

Le MSCI EMU Net Total Return est un indice d'actions représentatif des marchés des moyennes à grandes capitalisations des 10 pays développés de l'union économique et monétaire européenne. Il est calculé dividendes réinvestis.

p.01

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

- · le risque de crédit,
- le risque sur titres convertibles contingentes et surbordonnés,
- le risque de perte en capital,
- le risque de crédit lié à

l'investissement dans des titres spéculatifs (« High Yield »),

- le risque de taux,
- le risque lié aux obligations convertibles,
- le risque action,
- le risque lié à la gestion discrétionnaire,

• le risque lié aux dérivés.

Le profil de risque détaillé de ce FCP est présenté dans son prospectus complet, consultable sur le site internet:

www.meeschaert-am.com.

Profil de risque :

 Risque plus faible
 Risques plus élevé

 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7

La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps.

Informations à jour au 27/04/2020

Durée de placement recommandée : 3 ans



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement de MAM Patrimoine repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de «best-in-class» et d'«intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR de Meeschaert AM.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont, puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extrafinanciers. Meeschaert AM utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les notations sociales, environnementales et de gouvernance de Vigeo Eiris, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest, et ECGS dans son process de gestion

Pour élargir le périmètre investissable initial défini par l'approche « best-in-class », une p.02 démarche complémentaire d'«intégration positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche d'«intégration positive», la société de gestion appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion.

> Le fonds pratique sur l'univers de départ (environ 1 200 émetteurs) une première démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeablede l'activité (5 % du chiffre d'affaires) s'effectue dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, et le charbon (exploitations minières, production d'électricité à partir de charbon thermique).

La démarche d'exclusion se poursuit en fonction des critères suivants

- score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk Rating supérieur à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100)
- niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse supérieur ou égal à 4 (échelle allant de 1 à 5))

L'univers des valeurs sur la base de ces critères

est revu a minima semestriellement. La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert AM qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Seules les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base de ces critères selon l'analyse de la société de gestion sont inclues dans l'univers d'investissement final

A titre indicatif, au maximum 80 % de l'ensemble des émetteurs de l'univers de départ, sont finalement éligibles et donc intégrés au périmètre d'investissement du fonds. La part des émetteurs qualifiés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90 %. Ces pourcentages peuvent s'entendre soit en nombre d'émetteurs soit en capitalisation. Le calcul des normes chiffrées se fait, le cas échéant, sur la seule poche éligible du fonds, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10 % du total de l'actif). Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

Les actions

L'exposition actions ne dépassera pas 25 % de l'actif net du fonds et se fera par le biais d'OPCVM gérés par Meeschaert AM ou par d'autres sociétés de gestion.

Les produits de taux

Le fonds peut investir, sans privilégier de zone géographique, en produits obligataires incluant les obligations convertibles, en titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés et en produits monétaires, libellés en euro. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Elle ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note. La part des obligations convertibles ne dépassera pas 25 % de l'actif. La sensibilité globale du portefeuille obligataire sera comprise dans une fourchette de 0 à 8. Sur ces mêmes instruments, le fonds s'autorise à détenir des signatures à caractère spéculatifs non notés ou notés «High Yield» jusqu'à 50 %

Le fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net et sur des titres convertibles contingents à hauteur de 10 % de son actif net. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 10 % de l'actif net.

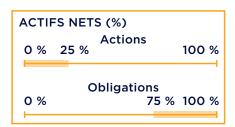
Les OPCVM et/ou FIA

de son actif net

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 50 % de l'actif net, le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert AM ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC monétaires.

Les instruments dérivés

Le fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille sans rechercher de surexposition. Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif net.







LA RESPONSABILITÉ MORALE DES INVESTISSEURS

Le processus d'investissement est basé sur les critères éthiques de l'Investissement Socialement Responsable et privilégie des entreprises respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable et qui satisfassent les critères suivants :

Le respect de la dignité humaine

Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits

de l'Homme et des droits du travail (ex : lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation...).

Les critères classiques d'éthique sociale et sociétale

Sont identifiés les critères ISR (Investissement Socialement Responsable), ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise).

Les critères financiers

Le modèle économique sélectionné vise à permettre au gestionnaire de se positionner sur des thèmes porteurs selon son analyse et de suivre la stratégie mise en place pour chercher à atteindre les objectifs fixés.

p.03

LE FONCTIONNEMENT DU PARTAGE

La Fondation Minerve - Institut de France soutient les actions menées par l'Institut et les académies par la voie de leurs fondations abritées. Elle peut également apporter son concours à des partenaires, organismes scientifiques ou culturels, avec lesquels l'Institut et les Académies collaborent dans le prolongement de leurs travaux académiques. Elle contribue en outre à la mise en valeur des sites et des collections dont l'Institut est le dépositaire.

Les donateurs et grands mécènes qui soutiennent la Fondation Minerve – Institut de France contribuent directement à la préservation du patrimoine.

Part M

Meeschaert AM s'engage à verser annuellement à la Fondation Minerve -Institut de France un tiers des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion.

Ce versement annuel se fait sous forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur de part.

L'INSTITUT DE FRANCE EN QUELQUES MOTS

Crée en 1795, l'Institut de France réunit au sein de cinq Académies (française, inscriptions et belles-lettres, sciences, beaux-arts, sciences morales et politiques) les plus éminents écrivains, savants et artistes. Grand mécène, il encourage la recherche et soutient la création sous toutes ses formes. Il est également le gardien d'un important patrimoine composé de demeures et collections qui lui ont été léguées depuis la fin du XIX° siècle

L'INSTITUT DE FRANCE EN QUELQUES CHIFFRES

- 500 membres, autant de correspondants et associés étrangers
- 200 fondations abritées
- 25 millions d'euros distribués chaque année en prix et subventions
- 🤋 3 domaines d'intervention : l'humanitaire et sociétal, les sciences et recherches, la culture







UN MÉCANISME DE PARTAGE POUR SOUTENIR LES MISSIONS DE L'INSTITUT DE FRANCE ET DE SES ACADÉMIES

En souscrivant à la part M du fonds MAM Patrimoine, au travers des dons effectués à la Fondation Minerve - Institut de France par Meeschaert AM, vous contribuez au financement des missions de l'Institut de France et de ses Académies.

L'Institut de France

Fondé en 1795, l'Institut de France est un haut lieu de la vie intellectuelle et artistique française et l'une des plus anciennes institutions de notre pays.

Il rassemble près de 500 académiciens répartis au sein de cinq académies dont l'histoire est également pluriséculaire, l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts et l'Académie des sciences morales et politiques.

A cette assemblée d'auteurs, de savants, d'artistes et de personnalités de la vie publique, s'ajoutent des associés étrangers et des correspondants français et étrangers formant ainsi un vaste réseau international qui contribue à l'influence et au rayonnement de la culture française à l'étranger.

L'Institut de France est en outre le déposi-

taire d'un patrimoine d'une valeur considérable constitué depuis la fin du XIX° siècle par des dons et des legs. C'est ainsi que lui furent confiés des joyaux du patrimoine français tels que le château de Chantilly, le musée Jacquemart-André, domaine de Chaalis, l'hôtel Dosne-Thiers, le château de Langeais ou encore la villa Kérylos.

Deux bibliothèques remarquables sont abritées dans palais parisien du quai de Conti, la bibliothèque de l'Institut et la bibliothèque Mazarine qui conservent à elles deux près de 3 millions d'ouvrages.

Ces sites historiques, qui font l'objet d'une politique de préservation vigilante, sont largement ouverts au public français et international.

L'Institut s'honore aujourd'hui de poursuivre trois missions principales :

• Perpétuer l'excellence dans le cadre des travaux académiques, préserver et garantir l'accès à un patrimoine exceptionnel.

- Soutenir et défendre les lettres, les sciences et les arts, mais aussi la recherche ou l'engagement envers la société à travers l'action philanthropique des fondations abritées.
- Éclairer, en proposant, par la rencontre et la transmission des savoirs, un regard sur le monde au service de tous et une expertise auprès des pouvoirs publics.
 - « La France, seule, a un Institut où tous les efforts de l'esprit humain sont comme liés en un faisceau, où le poète, le philosophe, l'historien, le critique, le mathématicien, le physicien, l'astronome, le naturaliste, l'économiste, le juriste, le sculpteur, le peintre, le musicien peuvent s'appeler confrères. » (Ernest Renan, 1867)

p.04



LA FONDATION MINERVE - INSTITUT DE FRANCE

La Fondation Minerve - Institut de France contribue au développement des actions menées par l'Institut et les académies et leurs fondations abritées. Elle peut également apporter son concours à des partenaires, organismes scientifiques ou culturels avec lesquels l'Institut ou les académies collaborent dans le prolongement de leurs travaux académiques.

A travers la Fondation Minerve, l'Institut perpétue l'excellence et la rencontre des savoirs et préserve aussi de hauts lieux du patrimoine français hérités de l'histoire.

AVERTISSEMENT

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par Meeschaert AM et ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque distributeur. En tout état de cause, l'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaire sur les risques et les caractéristiques du produit eu égard à son profil d'investisseur. Il est recommandé, avant tout investissement, de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) du FCP (disponible gratuitement auprès de Meeschaert AM et/ou sur le site internet www.meeschaert-am.com) et en particulier de la rubrique « profil de risque ».Meeschaert AM décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations

Toute reproduction ou diffusion, même partielle, de ce document est interdite. –

Les informations concernant le fonds MAM Patrimoine sont issues du prospectus daté du 27/04/2020.



Interlocuteurs dédiés aux CGP et Institutionnels

Meeschaert AM

- David Zerbib, Directeur Commercial 01 53 40 24 10 - dzerbib@meeschaert.com
- Anna Nejjar, Relations Partenaires 01 53 40 23 93 - anejjar@meeschaert.com

Interlocuteurs particuliers

Meeschaert Gestion Privée

Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 01 53 40 20 20 - contact@meeschaert.com

www.meeschaert-am.com

Interlocuteur de la Fondation Minerve - Institut de France

fondation.minerve@institutdefrance.fr

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.



Souscription auprès d'une entité du groupe Meeschaert

En prenant contact avec Meeschaert AM (si vous représentez un institutionnel) ou Meeschaert Gestion Privée (si vous êtes un investisseur privé) pour procéder aux formalités administratives, vous bénéficierez notamment d'une exonération de droits de garde et d'un suivi fiscal annuel relatif à la distribution des revenus au profit de la Fondation Minerve - Institut de France.

Souscription auprès de votre intermédiaire financier

Le prospectus du fonds MAM Patrimoine accessible sur le site www.meeschaert.com permettra à votre établissement bancaire de le référencer pour vous le proposer à la souscription.





FONDATION MINERVE - INSTITUT DE FRANCE 23 QUAI DE CONTI 75006 PARIS - 01 44 41 44 41 WWW.INSTITUTDEFRANCE.FR SIRET 180 044 042 00018

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - TOUR MAINE MONTPARNASSE 33 AVENUE DU MAINE 75755 PARIS CEDEX 15 TÉL.: 01 53 40 20 20 - S.A.S AU CAPITAL DE 125 000 € - R.C.S. PARIS 329 047 435 - NAF 6430Z - SOCIÉTÉ DE GESTION AGRÉÉE PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUS LE № GP-040 00025